

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

DÉCEMBRE
2018

PRINCIPALES TENDANCES

A fin décembre 2018 et en comparaison avec la même période de l'année 2017, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 7,2% provenant de :

- l'augmentation de 18,1% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+30,8%), de la taxe de services communaux (+17%), de la taxe professionnelle (+9,7%); de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+13,3%) et de la taxe d'habitation (+21,3%);
- l'augmentation de 1,7% des impôts indirects qui s'explique principalement par la hausse de la part des collectivités territoriales dans les produits de la taxe sur les contrats d'assurances (514 MDH contre 353 MDH) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (19.144 MDH contre 18.981 MDH);
- l'accroissement de 9,3% des recettes non fiscales provenant notamment de l'augmentation des subventions (2.665 MDH contre 2.102 MDH), des fonds de concours (2.091 MDH contre 1.805 MDH) et des recettes domaniales (931 MDH contre 825 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 53,9% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 2,1% en raison de l'augmentation de 2,1% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 5,1% des autres dépenses de biens et services et à la baisse de 0,6% des dépenses de personnel et de l'augmentation de 1,8% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 5,6%, passant de 15,5 MMDH à fin décembre 2017 à 16,4 MMDH à fin décembre 2018.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 17,8 MMDH contre un solde ordinaire positif de 15,5 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 5,9 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 4,5 MMDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 4,5 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 4,5 MMDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin décembre 2018, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 39,6 MMDH dont 31 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2017	Prévisions 2018	Décembre 2018	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	39 151	32 418	41 980	129%	7,2%
1.1- Recettes fiscales :	31 459	26 089	33 573	129%	6,7%
<i>Impôts directs</i>	9 645	9 685	11 388	118%	18,1%
<i>Impôts indirects</i>	21 814	16 404	22 185	135%	1,7%
1.2- Recettes non fiscales :	7 692	6 329	8 407	133%	9,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	825	798	931	117%	12,8%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	841	807	747	93%	-11,2%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 907	2 944	4 756	162%	21,7%
<i>Autres recettes</i>	2 119	1 780	1 973	111%	-6,9%
2- DEPENSES ORDINAIRES	23 672	30 103	24 164	80%	2,1%
2.1- Biens et services :	22 645	28 959	23 119	80%	2,1%
<i>Personnel</i>	11 803	13 260	11 727	88%	-0,6%
<i>Autres biens et services</i>	10 842	15 699	11 392	73%	5,1%
2.2- Intérêts de la dette :	1 027	1 144	1 045	91%	1,8%
3- SOLDE ORDINAIRE	15 479	2 315	17 816		
4- INVESTISSEMENT²	15 545	36 982	16 415	44%	5,6%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	57	-7	97		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	4 479	-6 495	4 362		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	4 470	-41 169	5 860		
8- FINANCEMENT² :	-4 470	41 169	-5 860		
<i>Recettes d'emprunt</i>	3 871	1 534	4 026		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 170	-1 413	-1 328		
<i>Variation de l'excédent</i>	-7 171	41 048	-8 558		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2017	Prévisions 2018	Décembre 2018	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	31 459	26 089	33 573	129%	6,7%
IMPÔTS DIRECTS	9 645	9 685	11 388	118%	18,1%
<i>Taxe de services communaux³</i>	3 300	3 323	3 861	116%	17,0%
<i>Taxe professionnelle³</i>	2 436	2 461	2 673	109%	9,7%
<i>Taxe d'habitation³</i>	328	423	398	94%	21,3%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 301	1 251	1 474	118%	13,3%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 202	1 155	1 661	144%	38,2%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 078	1 072	1 321	123%	22,5%
IMPÔTS INDIRECTS	21 814	16 404	22 185	135%	1,7%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	18 981	13 823	19 144	138%	0,9%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	353	340	514	151%	45,6%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	716	712	728	102%	1,7%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	257	216	204	94%	-20,6%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	185	184	212	115%	14,6%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	196	191	192	101%	-2,0%
<i>Taxe de séjour</i>	198	173	228	132%	15,2%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	230	198	260	131%	13,0%
<i>Autres impôts indirects</i>	698	567	703	124%	0,7%
RECETTES NON FISCALES	7 692	6 329	8 407	133%	9,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	825	798	931	117%	12,8%
<i>Redevance OTDP communal</i>	841	807	747	93%	-11,2%
<i>Fonds de concours</i>	1 805	774	2 091	270%	15,8%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	585	503	594	118%	1,5%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	322	296	340	115%	5,6%
<i>Subventions</i>	2 102	2 170	2 665	123%	26,8%
<i>Recettes diverses</i>	1 212	981	1 039	106%	-14,3%
TOTAL DES RECETTES	39 151	32 418	41 980	129%	7,2%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	7 931	5 439	28 610	41 980
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	521	328	6 803	7 652
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	461	224	3 696	4 381
<i>Produits des services</i>	0	0	955	955
<i>Produits des biens</i>	60	104	2 152	2 316
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	171	0	6 761	6 932
Taxe de services communaux	171	0	3 690	3 861
Taxe professionnelle	0	0	2 673	2 673
Taxe d'habitation	0	0	398	398
1.3- Ressources transférées :	7 239	5 111	15 046	27 396
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	566	4 571	14 007	19 144
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	2 982	0	0	2 982
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	514	0	0	514
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 238	540	978	4 756
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 230	2 667	20 267	24 164
2.1- Biens et services :	1 055	2 612	19 452	23 119
<i>Personnel</i>	165	2 038	9 524	11 727
<i>Autres biens et services</i>	890	574	9 928	11 392
2.2-Intérêts de la dette	175	55	815	1 045
3- SOLDE ORDINAIRE	6 701	2 772	8 343	17 816
4- INVESTISSEMENT	5 739	4 151	6 525	16 415
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	16	0	81	97
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	135	661	3 566	4 362
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	1 113	-718	5 465	5 860
8- FINANCEMENT :	-1 113	718	-5 465	-5 860
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 078	1 464	1 484	4 026
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-174	-61	-1 093	-1 328
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 017	-685	-5 856	-8 558

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin décembre 2018 laisse apparaître une hausse de 7,2% des ressources et de 2,1% des dépenses ordinaires, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 17,8 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 16,4 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 4,5 MMDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 5,9 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 42 MMDH en augmentation de 7,2% par rapport à fin décembre 2017. Ceci s'explique par la hausse de 7,3% des recettes transférées, de 1,1% des recettes gérées par les collectivités territoriales et de 14,3% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2017	Prévisions	2018	Evol. %
Transférées	25 521	19 334	27 396	7,3%
Gérées par l'Etat	6 064	6 207	6 932	14,3%
Gérées par les collectivités	7 566	6 877	7 652	1,1%
TOTAL	39 151	32 418	41 980	7,2%

1.1-RECETTES FISCALES

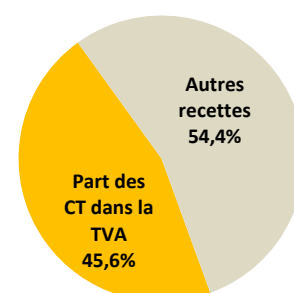
Les recettes fiscales ont atteint 33,6 MMDH, en augmentation de 6,7% par rapport à leur niveau à fin décembre 2017, suite à la hausse de 18,1% des impôts directs et de 1,7% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 80% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2018.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 27,4 MMDH à fin décembre 2018 contre 25,5 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 7,3%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (2.982 MDH contre 2.280 MDH)⁴, des subventions (2.665 MDH contre 2.102 MDH), des fonds de concours (2.091 MDH contre 1.805 MDH), de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances (514 MDH contre 353 MDH) et de leur part dans le produit de la TVA (19.144 MDH contre 18.981 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 45,6% de leur part dans le produit de la TVA.

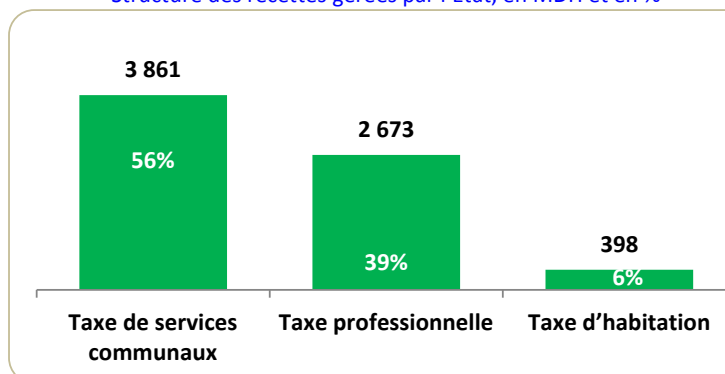
Structure des recettes des collectivités en 2018



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin décembre 2018, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 6.932 MDH contre 6.064 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 14,3%, provenant de la hausse de la taxe de services communaux (+17%), de la taxe professionnelle (+9,7%) et de la taxe d'habitation (+21,3%).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

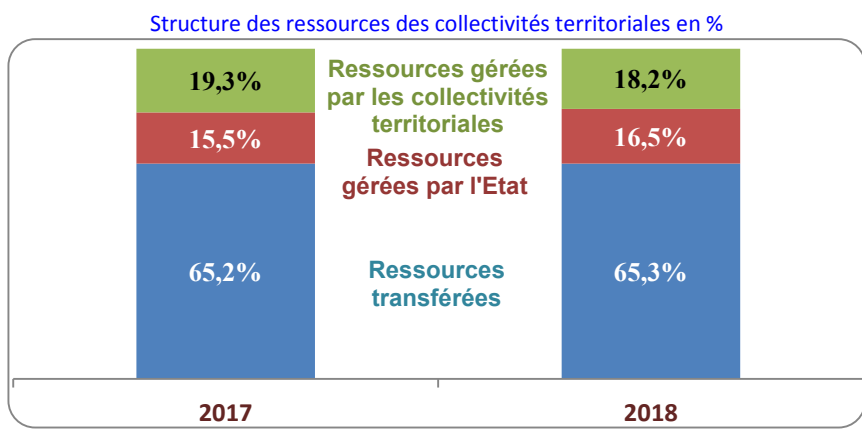


⁴ La part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est passée de 3% en 2017 à 4% en 2018 (articles 13 et 14 de la loi de finances pour l'année 2018).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 7.652 MDH à fin décembre 2018 contre 7.566 MDH un an auparavant. Elles sont constituées en grande partie de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.474 MDH), des recettes domaniales (931 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (747 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (728 MDH) et de la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (594 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin décembre 2017 et fin décembre 2018, fait ressortir une augmentation des parts des ressources gérées par l'Etat et des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part et des ressources gérées par les collectivités territoriales.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 8,4 MMDH, en augmentation de 9,3% par rapport à leur niveau à fin décembre 2017, en raison notamment de la hausse des subventions (2.665 MDH contre 2.102 MDH), des fonds de concours (2.091 MDH contre 1.805 MDH) et des recettes domaniales (931 MDH contre 825 MDH).

La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (2,6 MMDH contre 2 MMDH).

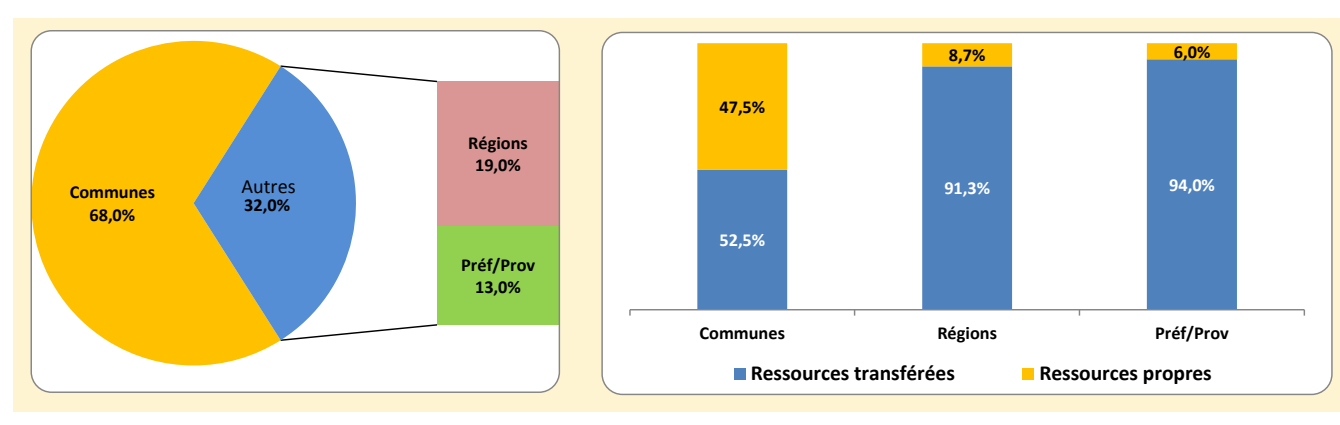
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (1.531 MDH contre 942 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de la vente d'immeubles bâtis (74 MDH contre 13 MDH), du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (223 MDH contre 203 MDH) et des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (521 MDH contre 501 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 28,5 MMDH et représentent 68% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2018.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin décembre 2018, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 52,5% des recettes des communes contre 91,3% pour les régions et 94% pour les préfetures et provinces.



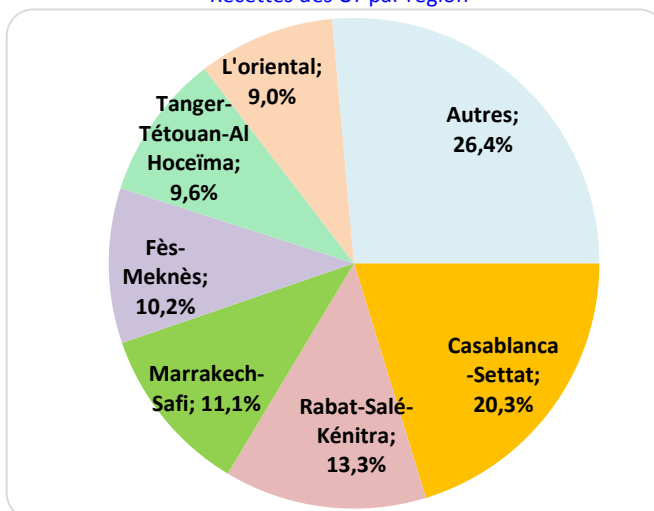
1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 73,6% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (8,5 MMDH) représentent 20,3% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,3% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,7%.

Recettes des CT par région



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 958	2 924	3 625	8 507
Rabat-Salé-Kénitra	1 127	1 194	3 281	5 602
Marrakech-Safi	990	639	3 042	4 671
Fès-Meknès	715	478	3 098	4 291
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	850	621	2 560	4 031
L'oriental	445	301	3 036	3 782
Souss-Massa	589	458	1 902	2 949
Béni Mellal-Khénifra	431	228	2 082	2 741
Drâa-Tafilalet	172	72	1 664	1 908
Laâyoune-Sakia El Hamra	188	0	1 568	1 756
Guelmim-Oued Noun	78	17	937	1 032
Dakhla-Oued Ed Dahab	109	0	601	710
TOTAL	7 652	6 932	27 396	41 980

2- DEPENSES

A fin décembre 2018, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 41,9 MMDH, en hausse de 3,8% par rapport à leur niveau à fin décembre 2017. Elles se composent à hauteur de 57,7% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin décembre 2018, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 24,2 MMDH, soit une augmentation de 2,1%. Cette hausse est le résultat de l'augmentation de 2,1% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 5,1% des autres dépenses de biens et services et la baisse de 0,6% des dépenses de personnel et de l'augmentation de 1,8% des intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Personnel	11 803	13 260	11 727	88%	-0,6%
Autres biens et services	10 842	15 699	11 392	73%	5,1%
Intérêts dette	1 027	1 144	1 045	91%	1,8%
TOTAL	23 672	30 103	24 164	80%	2,1%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin décembre 2018 ont atteint 11.727 MDH contre 11.803 MDH à fin décembre 2017, soit une baisse de 0,6%. Les salaires représentent 48,5% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 61,3% de leur part dans le produit de la TVA.

La baisse des dépenses de personnel est due principalement à la diminution enregistrée au niveau des indemnités allouées aux présidents des collectivités territoriales et aux conseillers et ayants droit (387 MDH contre 573 MDH)

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 11.392 MDH à fin décembre 2018 contre 10.842 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 51,7% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.045 MDH à fin décembre 2018 contre 1.027 MDH un an auparavant, en hausse de 1,8%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2018 a dégagé un solde ordinaire positif de 17,8 MMDH contre un solde ordinaire positif de 15,5 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

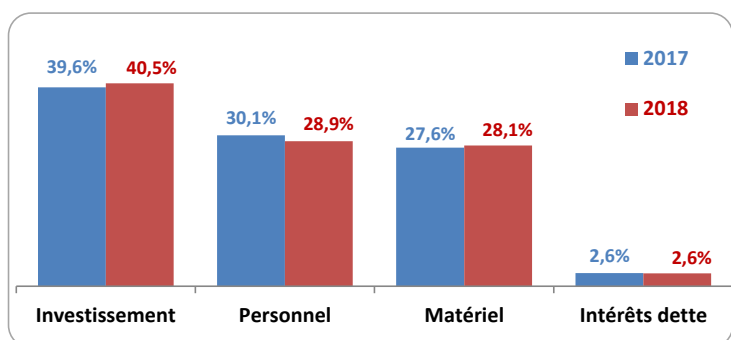
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 16,4 MMDH à fin décembre 2018 contre 15,5 MMDH à fin décembre 2017, soit une augmentation de 5,6%.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des projets intégrés (3.713 MDH contre 3.182 MDH), des programmes nationaux (6.681 MDH contre 6.241 MDH) et des subventions (553 MDH contre 250 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (3.223 MDH contre 3.522 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	3 522	10 901	3 223	30%	-8,5%
Projets intégrés ⁶	3 182	6 294	3 713	59%	16,7%
Acquisitions immobilières	1 028	6 605	1 054	16%	2,5%
Acquisitions mobilières ⁷	1 322	2 477	1 191	48%	-9,9%
Programmes nationaux ⁸	6 241	8 484	6 681	79%	7,1%
Subventions	250	2 221	553	25%	121,2%
TOTAL	15 545	36 982	16 415	44%	5,6%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin décembre 2017 et fin décembre 2018 fait ressortir la hausse des parts des dépenses de matériel et des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel et la stagnation de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

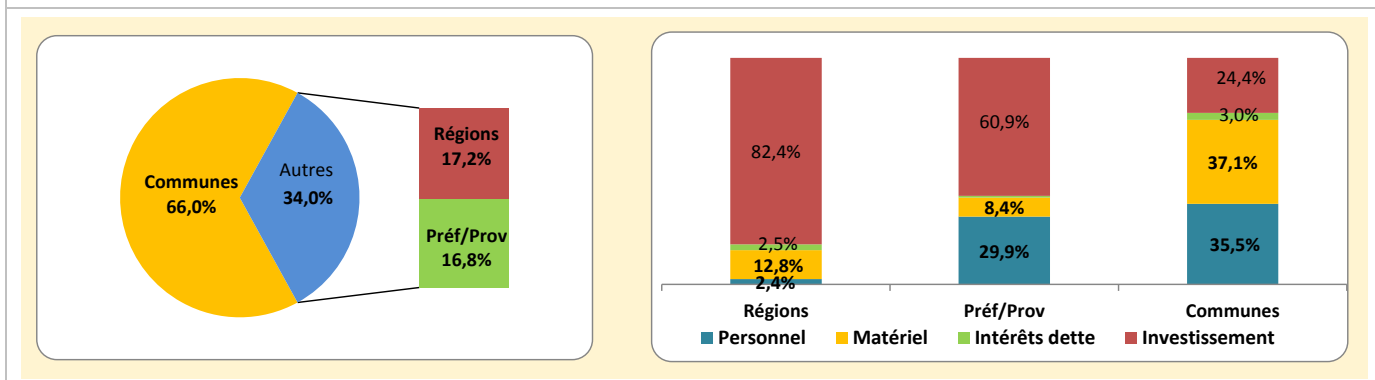
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 26,8 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales, est de 66% à fin décembre 2018.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin décembre 2018 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (35,5%) et des préfectures et provinces (29,9%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 82,4% de dépenses d'investissement, 12,8% de dépenses de matériel, 2,5% des charges en intérêts de la dette et 2,4% des dépenses de personnel.

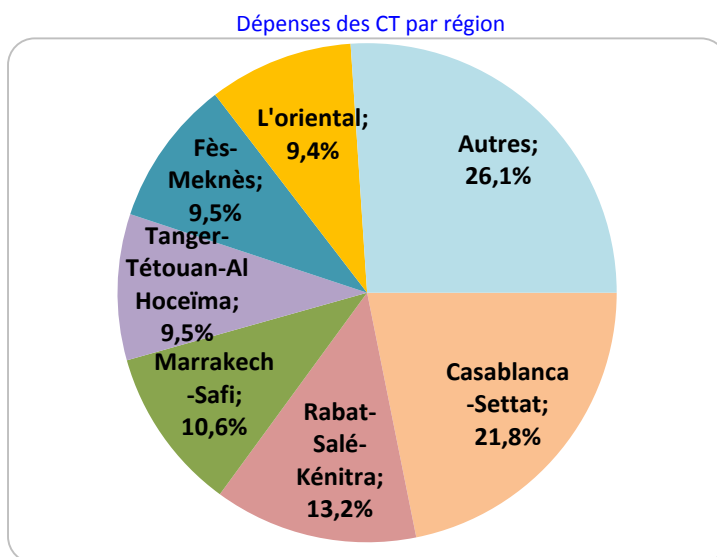


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 73,9% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (8.863 MDH) représentent 21,8% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,6% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2 392	2 419	277	3 775	8 863
Rabat-Salé-Kénitra	1 583	1 710	142	1 921	5 356
Marrakech-Safi	1 226	1 394	82	1 597	4 299
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 063	1 164	80	1 535	3 842
Fès-Meknès	1 424	1 208	128	1 086	3 846
L'oriental	1 134	828	68	1 770	3 800
Souss-Massa	797	655	102	1 340	2 894
Béni Mellal-Khénifra	805	641	53	1 149	2 648
Laâyoune-Sakia El Hamra	447	509	36	669	1 661
Drâa-Tafilalet	489	312	43	726	1 570
Guelmim-Oued Noun	259	411	18	483	1 171
Dakhla-Oued Ed Dahab	108	141	16	364	629
TOTAL	11 727	11 392	1 045	16 415	40 579

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin décembre 2018 des soldes positifs de 97 MDH et de 4,4 MMDH respectivement contre un solde positif de 57 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 4,5 MMDH pour les comptes spéciaux à fin décembre 2017.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 5,9 MMDH à fin décembre 2018 contre un excédent global de 4,5 MMDH enregistré un an auparavant.

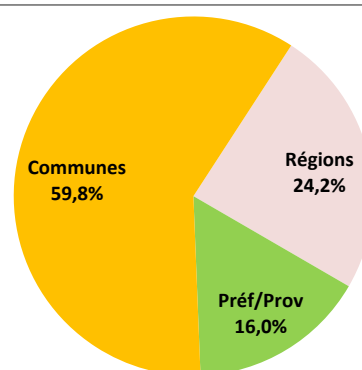
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2018, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 4.026 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.328 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 4,1 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin décembre 2018 se sont élevés à 39,6 MMDH, dont 31 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 59,8% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin décembre 2018



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.